

Le 4 novembre 2015

À une session ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **QUATRIÈME jour du mois de NOVEMBRE de l'an deux mille QUINZE**, à l'heure et à l'endroit habituels des séances.

SONT PRÉSENTS: Mesdames Gaétane Gaudreau Langlois et Janet Cooper, ainsi que messieurs George C. Atkin, Dany Brodeur Christian Laporte et Pierre Martineau.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de la mairesse madame Francine Caron Markwell.

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Monique Pépin, est également présente conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

Il y a seize (16) personnes dans l'assistance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse madame Francine Caron Markwell procède à l'ouverture de la séance, il est 19 h 30.

2015-11-332

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur
Il est résolu à l'unanimité*

QUE l'ordre du jour soit adopté en retirant les points 10.2, 15.7, 15.14 et 15.15.

ADOPTÉE

2015-11-333

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

*Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu à l'unanimité*

QUE le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2015 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4. SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU CONSEIL

La mairesse, madame Francine Caron Markwell donne un suivi de la séance du 7 octobre 2015.

- Chemin Rider, visite par la mairesse Francine Caron Markwell et le conseiller George C. Atkin.
- Chemin René, ponceau à être changé, ce remplacement sera effectué avant l'hiver.

5. COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

Madame Francine Caron Markwell donne un suivi de la séance de la MRC de Memphrémagog tenue le 21 octobre 2015.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

- Dossiers économiques : les demandes sont traitées.
- Forum sur les paysages agricoles le 12 novembre 8 h 30 à 11 h 30.

Pacte rural

- 8 municipalités ont utilisé leur enveloppe locale, 4 n'ont pas fait de demandes, date limite est le 30 octobre. Environ 18 937 \$ seront remis dans l'enveloppe globale du pacte.

F.D.T. (Fonds de développement des territoires) 740,000\$ pour 2015-2016

- C'est un amalgame de ce qu'était le pacte rural, l'aide aux MRC, le fonds de développement régional (CRE) et des montants versés aux MRC pour le fonctionnement de leur CLD.

AMÉNAGEMENT

- Mise à jour de la carte sur l'utilisation du sol complétée
- PISRMM (Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal) une lettre a été envoyée aux responsables de voirie des municipalités afin d'obtenir des informations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Une rencontre avec le MDDELCC (Ministère Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques) aura lieu le 25 novembre prochain.
- Cocktail de réseautage ICI le 29 octobre.
- Demande au gouvernement du Canada de modifier la loi sur la Marine marchande afin de permettre aux municipalités de mettre en place des mesures visant à réduire les impacts de la navigation de plaisance sur l'environnement.
- Budget de la Régie de Récupération de l'Estrie 1 920 000 \$. Le coût demeure à 7 \$ / porte.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Sécurité incendie

- L'adoption du *projet* de schéma de couvertures de risques est prévue pour le 9 décembre.
- Chaque municipalité doit adopter son plan de mise en œuvre avant la consultation publique qui aura lieu soit la semaine du 23 ou du 30 novembre.

Protection policière

- Comité de négociation et de construction du poste de la SQ, une rencontre est prévue le 10 novembre.
- Dossier intérêts : le président de ce comité M. Allaire a contacté M. Pierre Paradis (ministre régional). La MRC lui fera parvenir une copie des factures des intérêts de chaque municipalité, dossier à suivre.

ADMINISTRATION

Prévisions budgétaires 2016

- Une augmentation moyenne de 1% est prévue (selon la RF de 2016).

DIVERS

- Adoption de la charte des saines habitudes de vie.
- Désignation de Madame Vicki May Hamm comme deuxième représentante à la Table des MRC de l'Estrie.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Monsieur Paul Amos demandait en quoi consistait la résolution remise concernant le Carré Copp et est-ce que ceci comprenait le chemin donnant sur le stationnement d'Héritage Georgeville.

Ce terrain appartient à Héritage Georgeville et ne fait aucunement partie du chemin Carré Copp.

Madame Debbie Harrison mentionne qu'elle avait expédié une lettre se plaignant du matériel de rechargement utilisé cette année, ce matériel devrait être retiré. Elle et son mari ont subi onze crevaisons sur deux véhicules.

Le matériel ne sera pas retiré et il est fort probable que nous utiliserons le même matériel l'on prochain.

7. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier est déposée aux membres du conseil. La correspondance peut être consultée au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

8. URBANISME

8.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis

Le rapport sommaire des permis émis est déposé auprès des membres du Conseil.

8.2 Dépôt du Rapport d'inspection forestière

Le rapport de l'inspection forestière préparé par monsieur Lembo est déposé auprès des membres du Conseil.

8.3 Dépôt du Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme

Le rapport du comité consultatif d'urbanisme est déposé auprès des membres du Conseil.

2015-11-334

8.4 Demande de dérogation mineure - lot 4 923 433 chemin Alger Nord (monsieur Andrew Retchless)

CONSIDÉRANT QUE monsieur. Andrew Retchless a présenté une demande de dérogation mineure pour un projet de rénovation pour la résidence situé au 458 chemin Alger Nord sur le lot 4 923 433;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 923 433 est situé dans la zone Ve-1;

CONSIDÉRANT QUE le requérant demande une dérogation mineure portant sur l'interdiction dans la rive de faire quelque modification que ce soit à une construction qui s'y trouve, et à l'alinéa 1 du cinquième paragraphe, la possibilité d'agrandir seulement si l'agrandissement se situe à plus de 18 mètres du lac, du cours d'eau permanent ou du milieu humide, conformément à l'article 3.6 du *Règlement de zonage 212-2001*;

CONSIDÉRANT QUE le requérant demande une dérogation mineure afin de pouvoir modifier la hauteur du bâtiment (2,12 m) et l'agrandir;

CONSIDÉRANT QUE la résidence repose présentement sur des pieux;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment principal est protégé par droit acquis et qu'il a été construit en 1972;

CONSIDÉRANT QUE cette demande porte sur une disposition qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure selon les termes du *Règlement sur les dérogations mineures numéro 217-2001*.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande de dérogation mineure afin d'autoriser le projet de rénovation pour modifier la pente de toit et ainsi augmenter la hauteur (2,12 m), et procéder à un agrandissement à moins de 18 mètres du lac, mais débutant à l'extérieur de la bande de protection riveraine de 15 mètres, à la résidence située au 458 chemin Alger Nord, sur le lot 4 923 433, dans la zone Ve-1.

***Il est proposé par le conseiller George C. Atkin
Appuyé par le conseiller Christian Laporte
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil accepte la recommandation du comité consultatif en urbanisme et autorise la demande de dérogation mineure.

Conditions requises: fournir un certificat de localisation à la fin des travaux afin de confirmer la conformité des travaux.

ADOPTÉE

2015-11-335

8.5 Demande de PIIA - lot 4 922 968 - chemin Sheldon (monsieur Gérard Gaudreau)

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gérard Gaudreau a présenté un projet d'appentis pour l'entrée du dépanneur, sur le lot 4 922 968, au 836 chemin Sheldon;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 922 968 est situé dans la zone Cb-1;

CONSIDÉRANT QUE la zone visée est soumise à un plan d'implantation et d'intégration architecturale type 2 (P.I.I.A.-2);

CONSIDÉRANT QU'un tel projet de construction est assujéti aux dispositions du *Règlement sur les P.I.I.A. numéro 354-2014*;

CONSIDÉRANT QUE le projet doit s'harmoniser avec le cadre bâti existant;

CONSIDÉRANT QUE ce projet ne contrevient pas aux objectifs du *Règlement numéro 354-2014 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT QUE comité consultatif en urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande de P.I.I.A. pour le projet d'appentis pour l'entrée du dépanneur situé sur le lot 4 922 968, dans la zone Cb-1.

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par le conseiller George C. Atkin
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil accepte la recommandation du comité consultatif en urbanisme et autorise la demande de PIIA.

Conditions requises: la deuxième ébauche du plan est acceptée et non la première.

ADOPTÉE

2015-11-336

8.6 Embauche d'une personne - urbanisme et environnement

CONSIDÉRANT QU'il y a des boîtes de documents qui doivent être rapatriées dans les dossiers matricules;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller George C. Atkin
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise l'embauche d'une personne pour effectuer ce travail, et ce pour un montant maximal de 3 500 \$.

ADOPTÉE
poste de dépenses: surplus

9. ENVIRONNEMENT

9.1 Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif en Environnement

Il n'y a pas eu de rencontre de CCE pendant le mois.

9.2 Dépôt du bilan des matières récupérées

Le bilan des matières récupérées est déposé. Pour le mois de septembre, la quantité récupérée est de 15,50 tonnes et pour le mois d'octobre 13,88 tonnes, le total à ce jour est de 161,53 tonnes.

2015-11-337

9.3 Cogesaf

ATTENDU QUE le conseil de gouvernance de l'Eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) nous invite à la prochaine rencontre du comité local du Lac Memphrémagog qui se tiendra à la salle du conseil de la MRC de Memphrémagog le 17 novembre prochain à 13 h 30;

ATTENDU QU'il serait opportun que madame Isabelle Rioux et le conseiller Christian Laporte participent à cette rencontre;

***Il est proposé par le conseiller George C. Atkin
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise la participation de madame Isabelle Rioux et de monsieur Christian Laporte à cette rencontre et autorise aussi les frais afférents sur présentation de factures.

ADOPTÉE

poste de dépenses: 02 470 01 310

2015-11-338

9.4 Demande de soumission pour l'élaboration d'une étude résultant de la première évaluation de la sécurité du barrage Lovering et de l'exposé des correctifs et du calendrier de mise en œuvre qui en découle

ATTENDU QUE conformément aux dispositions des articles 16 et 17 de la Loi sur la sécurité des barrages (chapitre S-3.1.01), ainsi que celles des articles 50 et 51 du Règlement sur la sécurité des barrage (chapitre S-3.1.01,r.1), le propriétaire d'un barrage à forte contenance doit faire effectuer et transmettre au ministre à tous les dix (10) ans, une étude résultant de l'évaluation de la sécurité d'un barrage et lui communiquer, dans le même délai et pour approbation, l'exposé des correctifs, qu'il entend apporter et le calendrier de mise en œuvre. Cette fréquence est portée respectivement à 15 et à 20 ans pour les barrages dont le niveau des conséquences en cas de rupture du barrage est «faible» ou «minimal»;

ATTENDU QU'il s'agit d'une étude et non d'une inspection proprement dite, mais comprend généralement des relevés sur le terrain. Elle comprend non seulement une analyse du barrage mais également des autres facteurs environnants (type de crue, type de sol, hydrologie, impacts) s'il y avait une rupture complète du barrage;

ATTENDU QUE nous avons reçu une lettre de rapport le 20 octobre dernier et que suite aux vérifications, ce dossier n'avait pas été traité;

ATTENDU QUE suite à une conversation téléphonique avec monsieur Michel Rhéaume, ing., M. Sc., MBA le 23 octobre dernier on nous a expliqué la problématique, la directrice générale par intérim n'avait pas été mis au courant de ce dossier, il est entendu que la municipalité doit, avant le 31 décembre avoir choisi la firme d'ingénieur à qui le mandat sera donné et en informer monsieur Rhéaume;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil demande à la directrice générale par intérim de voir à expédier quatre demandes de fourniture de service auprès de firmes d'ingénierie;

ADOPTÉE

2015-11-339

9.5 Subvention pour le projet de stabilisation du ruisseau de l'Est

CONSIDÉRANT QUE la société de conservation du Lac Lovering désire une lettre d'intention de la part de la Municipalité pour son projet de stabilisation du ruisseau de l'Est afin de l'aider à obtenir une subvention d'un organisme qui couvrirait 50% du coût du projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait déjà offert il y a quelques années de subventionner le projet à la hauteur de 5 000 \$ mais le projet ne s'était finalement pas concrétisé;

CONSIDÉRANT QU'une lettre d'intention a été expédiée à la Société de conservation du Lac Lovering acceptant le projet de stabilisation du ruisseau de l'Est dans le but de réaliser leurs travaux;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par le conseiller Christian Laporte
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil appuie le projet de stabilisation du ruisseau de l'Est et inclura un montant de 5 000 \$ au budget 2016, et ce, dans le but de réaliser leurs travaux.

ADOPTÉE
poste de dépenses: budget 2016

10. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURE

10.1 Rapport des activités des travaux publics et infrastructure

Monsieur le conseiller George C. Atkin donne un compte rendu des travaux effectués pendant le mois courant.

2015-11-340

10.2 Carré Copp - Acquisition de lots en vertu des articles 247.1, 73 et 74 de la Loi sur les compétences municipales - RETIRER

2015-11-341

10.3 TECQ - 2014-2018

ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

***Il est proposé par le conseiller George C. Atkin
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE:

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain. »

ADOPTÉE

2015-11-342

10.4 Octroi du contrat de déneigement des immeubles municipaux - Fitch Bay

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Stanstead a demandé des soumissions pour effectuer le déneigement des immeubles municipaux - secteur Fitch Bay pour l'année 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Excavation H & F Côté enr. a soumis un prix de 4 957 \$ taxes en sus et que cette compagnie répond aux exigences demandées au devis;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par la conseillère Janet Cooper
Il est résolu à l'unanimité***

QUE la municipalité octroie le contrat pour le déneigement des immeubles municipaux, secteur Fitch Bay à la compagnie Excavation H & F Côté enr au prix de 4 957 \$ taxes en sus et en autorise les paiements.

ADOPTÉE

poste de dépenses: 02 330 02 443
budget 2016

2015-11-343

10.5 Octroi du contrat- déneigement des immeubles municipaux - Georgeville

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Stanstead a demandé des soumissions pour effectuer le déneigement des immeubles municipaux - secteur Georgeville pour l'année 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Nicolas St-Pierre a soumis un prix de 6 450 \$ taxes en sus et que cette compagnie répond aux exigences demandées au devis;

***Il est proposé par l conseiller George C. Atkin
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE la municipalité octroie le contrat à monsieur Nicolas St-Pierre pour le déneigement des immeubles municipaux, secteur Georgeville au prix de 6 450 \$ taxes en sus et en autorise les paiements.

ADOPTÉE

poste de dépenses: 02 330 02 443
budget 2016

2015-11-344

10.6 Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Stanstead a pris connaissance des modalités d'application du programme d'aide financière du plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal;

ATTENDU QUE la MRC Memphrémagog désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour l'élaboration d'un plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal;

Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau

Appuyé par le Conseiller George C. Atkin
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité du Canton de Stanstead autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme.

ADOPTÉE

2015-11-345

10.7 Achat d'une souffleuse

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre-Luc Doyon a obtenu des soumissions pour l'achat d'une souffleuse;

CONSIDÉRANT QUE la soumission retenue est de la Quincaillerie L. Guilbault Ltée au montant de 2 200 \$ taxes en sus;

Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'achat de cette souffleuse de la Quincaillerie L. Guilbault Ltée au montant de 2 200 \$ taxes en sus;

ADOPTÉE

poste de dépenses: budget triennal Parc Forand

2015-11-346

10.8 Achat de jantes et pneus

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en voirie nous suggère d'acheter des jantes pour le camion Ford à raison de 135,45 \$ / jante ; le prix soumis est de 541,80 \$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en voirie nous suggère d'acheter des jantes pour le camion GM à raison de 170,00 \$ / jante ; le prix soumis est de 680,00 \$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en voirie nous suggère d'acheter des pneus pour la remorque à raison de 90,25 \$ / pneus ; le prix soumis est de 361,00 \$ taxes en sus;

Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'achat de jantes et de pneus pour une dépense totale de 1 582,80 \$ taxes en sus;

ADOPTÉE

poste de dépenses:02 320 00 631
02 320 02 525
02 320 01 631

11. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

2015-11-347

11.1 Approbation des comptes payés et à payer

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par le conseiller George C. Atkin
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes fournisseurs soumis pour les mois d'octobre et novembre 2015, et autorise la directrice générale et/ou son adjointe, à payer du fonds général les comptes fournisseurs conformément à la liste approuvée.

Total des comptes payés : 278 168,04 \$ payé pendant le mois d'octobre,
dépenses incompressibles;
Total des comptes à payer: 247 106,08 \$ à payer au mois de novembre;

QUE le conseil approuve la liste des salaires pour les mois de septembre et d'octobre à savoir:

Salaires des employés	34 907,48 \$
Salaires des élus	4 904,33 \$
Membres CCU	0,00 \$
Membres CCE	117,48 \$
Chef pompier	779,34 \$
Pompiers	<u>4 734,44 \$</u>
TOTAL	45 446,07 \$

ADOPTÉE

11.2 Rapport des délégations de pouvoir

Le rapport des délégations de pouvoirs de la directrice générale par intérim, du responsable de la voirie et des infrastructures et du chef pompier sont déposés auprès des membres du conseil.

- Rapport de la directrice générale par intérim 350,20 \$
- Rapport de l'inspecteur des infrastructures 791,74 \$
- Rapport du chef pompier 800,94 \$

2015-11-348

11.3 Monty Sylvestre - confirmant le recours aux services professionnels de Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc.

CONSIDÉRANT QUE la firme Monty Sylvestre nous offre pour l'année 2016 les services suivants :

- Un service de consultation et d'accompagnement par lequel vous pourrez obtenir aide et support de nos professionnels d'expérience dans les affaires quotidiennes et plus exceptionnelles de votre municipalité, service qui vous sera facturé au tarif horaire de l'avocat travaillant au dossier selon le temps consacré.
- Un service de représentation devant les différentes instances décisionnelles pour lesquelles la municipalité peut être appelée à intervenir, notamment les tribunaux civils, les cours municipales et les tribunaux administratifs (par exemple, le TAQ, la CMQ, la CRT, les arbitres ou la CLP). Ce service sera facturé à taux horaire.

CONSIDÉRANT QUE de plus, la firme Monty Sylvestre nous offre la tenue d'une rencontre annuelle au coût de 250 \$, taxes et frais de kilométrage en sus. Cette rencontre avec l'un des professionnels du cabinet permet habituellement aux membres du conseil et aux principaux officiers de la municipalité, en séance de travail, de discuter des dossiers qui nous ont été soumis et de tout autre sujet que vous jugez opportun.

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil choisi l'option B, Service de base et forfait, de consultation d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., au besoin et au forfait de consultation selon les termes de l'offre du 8 septembre 2015 pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

QUE le conseil désire la tenue de la rencontre annuelle au coût de 250 \$ taxes et frais de kilométrage en sus.

ADOPTÉE
poste budgétaire: 02 190 00 412
02 610 01 412

2015-11-349

11.4 Fin de la période de probation de monsieur Sonny Paquette

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sonny Paquette terminera sa période de probation le 11 novembre prochain;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par la conseillère Janet Cooper
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le salaire de monsieur Sonny Paquette sera majoré suivant l'échelle salariale.

QUE le conseil tient à remercier monsieur Paquette du bon travail accompli depuis son engagement.

ADOPTÉE

2015-11-350

11.5 Période de probation de madame Isabelle Rioux

CONSIDÉRANT QUE madame Isabelle Rioux terminera sa période de probation le 21^e jour du mois de novembre 2015;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller Christian Laporte
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil désire ajouter une période supplémentaire de trois mois à la période de probation de madame Rioux.

QUE le conseil demande à la directrice générale par intérim de trouver des cours pour madame Rioux.

QUE le dossier est transféré au comité d'administration.

ADOPTÉE

2015-11-351

11.6 Adoption du Règlement 381-2015 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et une délégation de certains pouvoirs du conseil

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim mentionne que le règlement a pour objet de décréter les règles de contrôle et de suivi budgétaire et une délégation de certains pouvoirs du conseil;

ATTENDU QUE le conseiller Dany Brodeur a donné l'avis de motion le 7 octobre 2015 pour l'adoption du Règlement 381-2015;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil le 7 octobre 2015 et que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil adopte le règlement 381-2015 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du conseil.

ADOPTÉE

11.7 Dépôt du rapport de la Mairesse sur la situation financière de la municipalité

Afin de répondre aux exigences de l'article 955 du Code municipal, la Mairesse dépose son rapport sur la situation financière de la municipalité. Ce rapport est annexé au procès-verbal (Annexe 1) et en fait partie intégrante.

DÉPOSÉE

2015-11-352

11.8 Refinancement d'un montant de 295 900 \$ relatif à un emprunt échéant le 9 mars 2016

CONSIDÉRANT QUE cet emprunt viendra à terme le 9 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE ce refinancement est dans le cadre du programme d'assainissement des eaux municipales (PADEM);

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'emprunt est de 295 900 \$, la portion gouvernementale est de 218 400 \$ et la portion municipale est de 77 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la convention signée, le gouvernement effectue ses versements selon les échéanciers en capital et intérêts pour chacune des émissions réalisées. Il est essentiel pour la municipalité de s'assurer que le montant du refinancement à effectuer demeure égal ou supérieur à la quote-part gouvernementale;

CONSIDÉRANT QUE les frais de refinancement ne doivent pas être inclus dans le nouvel emprunt;

CONSIDÉRANT QUE le remboursement de ces frais s'effectue sur présentation d'une facture de la part de la municipalité supporté par des pièces justificatives;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par la conseillère Janet Cooper
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil demande à sa directrice générale par intérim de voir à réserver la date d'ouverture des soumissions pour notre refinancement.

QUE le conseil demande à s'assurer que le remboursement des frais soit présenté au gouvernement pour qu'il en effectue le paiement.

ADOPTÉE

2015-11-353

11.9 PG Solutions - dépassement banque de soutien de temps AC-Financier - MégaGest

ATTENDU QUE la compagnie PG Solutions nous offre annuellement quinze (15) heures de temps pour chaque module pour des questions ponctuelles;

ATTENDU QUE les heures sont épuisées;

ATTENDU QUE la municipalité désire acheter quatre (4) heures au tarif de 118 \$ / heure pour majorer cette banque de temps ;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise la dépense de 472 \$ pour majorer la banque de temps.

ADOPTÉE

poste de dépenses: 02 130 01 454

2015-11-354

11.10 Bell - maintenance de nos équipements de télécommunications

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Bell Canada assure actuellement la maintenance de nos équipements de télécommunication et/ou de réseau conformément aux modalités de notre contrat de maintenance;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise le paiement de 629,04 \$ taxes en sus et au besoin autorise madame Monique Pépin, directrice générale par intérim à signer le contrat s'il y a lieu.

ADOPTÉE

poste de dépenses: 02 130 00 321

2015-11-355

11.11 Annonce dans les journaux (français et anglais) - Rapport de la Mairesse

CONSIDÉRANT QUE l'article 955 de la *Loi du code municipal* stipule ce qui suit:

Le texte du rapport du maire est distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité. En plus ou au lieu de cette distribution, le conseil

peut décréter que le texte est publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité.

***Il est proposé par le conseiller George C. Atkin
Appuyé par la conseillère Janet Cooper
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil demande à la directrice générale de publier tel que spécifié à l'article 955 de la *Loi du code municipal* que le texte du rapport de la mairesse, est publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité et ce, en version abrégée.

ADOPTÉE
poste de dépenses: 02 110 00 340

2015-11-356

11.12 Migration AccèsCité Finances - MégaGest

CONSIDÉRANT QUE suite à une formation à St-Hyacinthe où l'on nous a présenté les avantages de la Migration vers AccèsCité Finances - MégaGest;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par la conseillère Janet Cooper
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil demande à sa directrice générale par intérim de voir à s'assurer que la migration AccèsCité soit réalisée dès que possible.

ADOPTÉE

2015-11-357

11.13 Actualités en finances municipales et nouveautés

CONSIDÉRANT QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton nous offre un déjeuner-conférence portant sur les actualités en finances municipales et les nouveautés;

CONSIDÉRANT QUE le contenu de cette activité traitera sur:

- Paiements de transfert (suivi)
- Sites contaminés (supplément d'informations)
- Nouveautés – États financiers 2015 et MPIFM
- Aperçu des modifications législatives à venir
- Et bien d'autres sujets d'actualités

CONSIDÉRANT QUE le déjeuner-conférence sera tenu au Zoo de Granby, Pavillon Horace-Boivin, 525, rue Saint-Hubert, Granby (Québec) J2G 5P3 le 15 décembre prochain;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise monsieur Pierre Martineau et madame Monique Pépin directrice générale par intérim à participer à cette conférence, les frais inhérents seront remboursés sur présentation de facture.

ADOPTÉE
poste de dépenses: 02 110 00 454
02 130 00 454

2015-11-358

11.14 Poste Canada

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne des postes offre à la municipalité un montant de 2 000 \$ pour effectuer la démolition de l'abri appartenant par la Société car il n'effectue plus de réparation ou réfection de ces possessions;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller George C. Atkin
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil accepte la proposition de la Société canadienne des postes, soit que ce bâtiment deviendra possession de la municipalité et que la Société nous fera parvenir un chèque de 2 000 \$ et nous fera parvenir la documentation relative à cette entente pour signature.

ADOPTÉE

12. HYGIÈNE DU MILIEU

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13.1 Dépôt du rapport du service incendie

Le rapport des activités mensuelles du département incendie est déposé aux membres du conseil.

2015-11-359

13.2 Achat d'équipements

CONSIDÉRANT QUE le chef pompier nous recommande d'acheter de l'équipement et que les argents proviennent de différents budgets, soit:

- du budget triennal:
 - un habit de combat au montant de 2 000 \$, taxes en sus;
 - des gants de pompier au montant de 450 \$, taxes en sus;
 - un casque de pompier au montant de 600 \$, taxes en sus;
 - **TOTAL 3 050 \$ TAXES EN SUS;**

- du budget 02 220 01 331:
 - Batterie supplémentaire 170 \$, taxes en sus;
 - Six (6) batteries pour radios 700 \$, taxes en sus;
 - **TOTAL 870 \$ TAXES EN SUS;**

CONSIDÉRANT QUE DU BUDGET 02 220 00 641

- 3 raccords 2 1/2" femelle à 4" stortz 360 \$;
- 1 raccord 2 1/2" lance male à 4" stortz 360 \$;
- 6 couverts stortz de 4" 360 \$;
- 1 échelle de grenier 295 \$;
- 1 support pour échelle de grenier 135 \$;
- 2 crochets de plâtre de 4' 120 \$;
- 2 crochets de plâtre de 6' 140 \$;
- 4 supports pour crochets de plâtre 200 \$;
- 2 haches (pick axe) 140 \$;
- 2 haches (flat axe) 120 \$;
- 4 supports pour les haches 200 \$;
- 1 passoire à glace de 4" 260 \$;
- 5 cônes 175 \$;
- 12 sections de boyau de 4" x 50' 4 800 \$;
- 4 bouteilles ISI scba 2 600 \$;
- 1 imagerie thermique 2 000 \$;
- 1 générateur pour le camion 282 1 500 \$;
- 1 soupape pour la barrière de 6" pour le camion 282 2 500 \$;
- **TOTAL 16 265 \$ TAXES EN SUS;**

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise l'achat et le paiement de ces équipements au montant de 20 180 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE
poste de dépenses: budget triennal
02 220 01 331
02 220 00 641

13.3 Dépôt de l'étude des bornes sèches

L'étude des bornes sèches est déposée aux membres du conseil.

DÉPOSÉE

2015-11-360

13.4 Acklands Grainger

CONSIDÉRANT QUE pour réparer le détecteur de gaz, le prix est de 523,92 \$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un nouveau détecteur est de 1 057,02 \$ taxes en sus ;

***Il est proposé le conseiller George C. Atkin
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise l'achat d'un nouveau détecteur à gaz avec pompe au montant de 1 057,02 \$.

ADOPTÉE
poste de dépenses: 02 220 00 641
02 320 00 641

2015-11-361

13.5 Communication Plus

ATTENDU QUE nous devons acheter un nouveau radio dont le prix soumis est de 1 195 \$ taxes en sus;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller George C. Atkin
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise l'achat de ce radio au prix soumis de 1 195 \$ taxes en sus et en autorise le paiement.

ADOPTÉE
poste de dépenses: 02 220 01 331

2015-11-362

13.6 Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Stanstead désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Stanstead prévoit, la formation de cinq (5) pompiers au cours de la prochaine année, soit messieurs Aulis, Bernais, Baird, Kay et madame Bouchard pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Memphrémagog en conformité avec l'article 6 du Programme.

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par la conseillère Janet Cooper
Il est résolu à l'unanimité***

DE présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Memphrémagog.

ADOPTÉE

2015-11-363

13.7 Luminaires à la Caserne de Fitch Bay

ATTENDU QUE dans cette caserne nous avons quatre lumières et que lorsque l'on ouvre la porte du garage, deux lumières sont entièrement cachées par la porte, donc la luminosité est pratiquement nulle;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller George C. Atkin
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise l'achat et l'installation de néon et que monsieur Brian Wharry utilise sa délégation de pouvoir pour effectuer cet achat et le conseil en autorise le paiement.

ADOPTÉE

poste de dépenses: 02 220 00 522

2015-11-364

13.8 Camion 681

ATTENDU QUE nous avons dû remplacer les batteries de ce camion, le prix soumis est de 758,81 \$ taxes en sus;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise l'achat de batteries au prix soumis de 758,81 \$ taxes en sus et en autorise le paiement.

ADOPTÉE

poste de dépenses: 02 220 02 525

14. LOISIRS ET CULTURE

15. VARIA

2015-11-365

15.1 Adhésion à la Charte des saines habitudes de vie

CONSIDÉRANT QUE les partenaires pour les saines habitudes de vie sont constitués de partenaires issus de plusieurs milieux (santé, scolaire, municipale, communautaire et associative) engagés autour des saines habitudes de vie des jeunes.

CONSIDÉRANT QUE les partenaires pour les saines habitudes de vie entendent sensibiliser et mobiliser les organisations du territoire autour d'une charte de principes définissant les valeurs porteuses du développement des jeunes et rappelant le rôle de chacun quant à la mise en place de milieux de vie favorables à l'acquisition de saines habitudes de vie des jeunes et de leur famille.

CONSIDÉRANT QUE les citoyennes et citoyens élus ont une responsabilité commune de favoriser ensemble la qualité de vie de nos jeunes.

CONSIDÉRANT QUE les jeunes ont droit à une équité dans l'offre de service en accord avec leurs différences et leurs besoins.

CONSIDÉRANT QUE la famille est partie prenante de l'engagement local d'un milieu sain et actif.

CONSIDÉRANT QUE nous devons respecter les jeunes et leurs différences et leurs aspirations.

CONSIDÉRANT QUE nous devons viser l'équilibre entre les besoins individuels et collectifs pour faciliter le bien commun de tous.

CONSIDÉRANT QUE les communautés et les organisations s'engagent à agir ensemble, avec **Memphré en Mouvement, partenaire pour les 0-17 ans**, pour les saines habitudes de vie.

**Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu à l'unanimité**

QUE les saines habitudes de vie contribuent à la santé de chacun de nous, qu'il est de notre engagement de les faciliter et de les promouvoir. Concrètement, nous nous engageons au développement et au maintien d'une saine alimentation et d'un mode de vie physiquement chez les jeunes en :

- Favorisant les décisions, autant que possible, qui tiennent compte d'un mode de vie physiquement actif et de saine alimentation;
- Favorisant l'accessibilité à des activités physiques ou des lieux indépendamment de la condition sociale, économique et socioculturelle des jeunes et de leur famille;
- Favorisant le renforcement du partenariat sur le territoire pour le projet **Memphré en Mouvement, ...partenaires pour les 0-17 ans** en participant et en facilitant le développement des actions dans les milieux.
- Favorisant la promotion de la charte auprès des municipalités de la MRC, des organisations, des associations, des entreprises et des citoyens.

ADOPTÉE

2015-11-366

15.2 Révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 8 de la *Loi sur la sécurité incendie*, une municipalité régionale de comté doit établir un schéma de couverture de risques fixant, pour tout son territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Sécurité publique a attesté de la conformité du premier schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Memphrémagog le 11 février 2008 et qu'il est entré en vigueur le 3 avril 2008;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie*, le schéma doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 30 de cette Loi, la révision du schéma de couverture doit se faire suivant la même procédure que son élaboration;

CONSIDÉRANT QUE la MRC, de concert avec les municipalités locales, travaille à la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie depuis plusieurs mois et que la municipalité lui a communiqué, comme le prévoit l'article 13 de la Loi, les informations nécessaires à la révision du schéma et lui a fait part des moyens qu'elle peut prendre pour optimiser ses ressources en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a eu l'occasion de donner son avis à la MRC sur les propositions en mentionnant l'impact de celles-ci sur l'organisation de ses ressources humaines, matérielles et financières, le cas échéant tel que le prévoit l'article 15 de la Loi;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, tel que le prévoit l'article 16, que les actions et leurs conditions de mise en œuvre prévues au schéma révisé, traduites dans un plan, soient adoptées par la municipalité;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller George C. Atkin
Il est résolu à l'unanimité***

QUE la municipalité du Canton de Stanstead adopte le plan de mise en œuvre (PMO) ainsi que le chapitre VI intitulé « Objectifs de prévention et de protection » du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé.

ADOPTÉE

15.3 Endettement envers la municipalité

Un rapport est déposé auprès des membres du conseil indiquant l'endettement envers la municipalité à la fin octobre 2015, soit 179 649,28\$.

2015-11-367

15.4 Chemin Rider

CONSIDÉRANT QUE madame la mairesse Francine Caron Markwell et monsieur le conseiller George C. Atkin ont rencontré monsieur et madame Bouthot le 23 octobre dernier;

CONSIDÉRANT QUE suite à la rencontre du comité de voirie, voici ce qui est suggéré pour régler avant l'hiver certains différends;

1. Rencontre avec monsieur Philippe Roy;
2. Faire un rond de virage entre la résidence de monsieur Bouthot et madame Cossette;
3. Ajouter du matériel pour élargir ce bout de chemin;
4. Possiblement, prendre une entente avec un autre fournisseur pour le déneigement de ce chemin;
5. Demander à monsieur Bouthot de voir à porter ses ordures au bout du chemin Rider;

CONSIDÉRANT QUE ces mesures sont temporaires et pour la saison d'hiver ;

CONSIDÉRANT QUE les réparations de ce chemin devront être entreprises en 2016 pour qu'elles soient complétées le plus tôt possible;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller George C. Atkin
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise une dépense de 10 000 \$ taxes en sus pour régulariser ces problèmes sur le chemin Rider.

ADOPTÉE
poste de dépenses: surplus

2015-11-368

15.5 Ponceaux - Noël, René, Tomifobia et Rider

CONSIDÉRANT QUE des ponceaux sur les chemins Noël, René, Tomifobia et Rider doivent être remplacés avant l'hiver;

CONSIDÉRANT QUE le coût estimé pour remplacer un ponceau est de 6 500 \$ taxes en sus;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise le remplacement de ces quatre ponceaux au coût estimé de 26 000 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE
poste de dépenses: surplus

2015-11-369

15.6 Employé pour la surveillance de la patinoire

CONSIDÉRANT QUE suite à des discussions lors de la rencontre du comité de voirie tenu le 29 octobre dernier, il a été suggéré que les services notre employé

monsieur Sonny Paquette soient retenus pour faire la surveillance de la patinoire, l'entretien et autres menus travaux pour effectuer un quarante (40) heures semaine ;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par la conseillère Janet Cooper
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil accepte d'offrir le poste de surveillance de la patinoire à monsieur Sonny Paquette.

ADOPTÉE
poste de dépenses: salaire

2015-11-370

15.7 Offre de service - mise à jour de la cartographie des milieux humides - influence du castor - RETIRER

2015-11-371

15.8 Destruction de certaines archives municipales

ATTENDU QUE l'article 7 de la *Loi sur les archives*, oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

ATTENDU QUE l'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier;

ATTENDU QUE l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

ATTENDU QUE l'article 199 du *Code municipal*, stipule que le secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la Municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil approuve la liste de destruction des archives préparée par Dominic Boisvert, de HB archivistes, s.e.n.c. et datée du 3 novembre 2015 et d'autoriser la secrétaire-trésorière à procéder à la destruction de ces documents.

QUE les archives seront détruites dès que possible pour libérer la salle de travail du conseil.

ADOPTÉE
poste de dépenses: 02 130 00 419

2015-11-372

15.9 Retirer du contrat de monsieur Philippe Roy le chemin Rider

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a effectué des travaux sur le chemin Rider pendant la saison estivale et que ces travaux ne sont pas terminés;

CONSIDÉRANT QUE le rond de virage utilisé chez monsieur Bouthot n'est plus disponible;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller George C. Atkin
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil demande à la compagnie Philippe Roy de retirer le chemin Rider du contrat de déneigement pour la saison 2015-2016.

Le calcul est le suivant:

3 995 \$ / kilomètre
 .37 kilomètre

	1 478,15 \$
5%	73,91 \$
9.975%	<u>147,45 \$</u>
	1 699,51 \$ / saison 2015-2016

QUE le montant de 1 699,51 \$ sera retiré du contrat pour l'année 2015-2016.

ADOPTÉE
poste de dépenses: 02 331 01 443

2015-11-373

15.10 Autorisation à la directrice générale par intérim d'octroyer le contrat de déneigement du chemin Rider à un autre entrepreneur

ATTENDU QUE l'on a dû retirer du contrat à monsieur Roy la section du chemin Rider d'une distance de ,37 kilomètre;

***Il est proposé par le conseiller George C. Atkin
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil demande à sa directrice générale par intérim de voir à octroyer ce contrat de déneigement du chemin Rider à un autre entrepreneur.

ADOPTÉE
poste de dépenses: 02 3310 01 443

2015-11-374

15.11 Lettre d'intention en vue de la participation au projet d'agrandissement du site de compostage incluant un poste de déshydratation des boues de fosses septiques au site de la RIGDSC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire faire part de son intention d'acheminer les boues provenant de la vidange des installations septiques de son territoire au cours des prochaines années;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil demande à sa directrice générale par intérim de voir à expédier une lettre d'intention en vue de la participation au projet d'agrandissement du site de compostage incluant un poste de déshydratation des boues de fosses septiques au site de la Régie intermunicipale de la gestion des déchets solides de la région de Coaticook.

QUE le conseil demande à sa directrice générale par intérim de voir à demande à la compagnie Gaudreau de nous signer une lettre d'intention d'utiliser les services de la RIGDSC pour disposer de nos boues lorsque ce site sera prêt.

ADOPTÉE
poste de dépenses: 02 130 00 419

2015-11-375

15.12 Caractérisation environnementale - lot 4 922 990 (Chemin Fitch Bay)

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a mandaté la firme Terrapex à effectuer une caractérisation environnementale du lot 4 922 990;

CONSIDÉRANT QUE la firme Terrapex nous offre la possibilité de faire une caractérisation environnementale en face du lot 4 922 990, soit l'emprise du Chemin de Fitch Bay;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de caractérisation des sols comprendront la réalisation de trois (3) forages.

- La localisation des services et des installations souterraines sera vérifiée par Terrapex avant de procéder à la réalisation des sondages, et ce, par l'intermédiaire d'Info-Excavation. Le client s'engage à nous accorder

l'autorisation nécessaire pour accéder au terrain et la localisation des services souterrains privés.

CONSIDÉRANT QUE les résultats de la caractérisation environnementale seront présentés sous forme de rapport et présenteront, en autres, les points ci-dessous :

- Les méthodologies utilisées;
- Les résultats des analyses chimiques;
- Une description de la géologie rencontrée;
- Les tableaux des résultats analytiques;
- Les figures illustrant la localisation des sondages et les résultats des analyses;
- Les rapports de sondage; et
- Les certificats d'analyse du laboratoire.

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour les travaux de caractérisation sont estimés à **4 505 \$** (excluant les taxes). Ce montant est fourni à titre indicatif et la facture finale sera préparée selon les dépenses réelles engendrées (volume de sols, nombre d'échantillons, etc.). Si un dépassement des coûts est anticipé, le client en sera avisé le plus rapidement possible.

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par la conseillère Christian Laporte
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise la compagnie Terrapex à procéder à cette caractérisation environnementale au coût estimé de 4 505 \$ taxes en sus et si la compagnie doit engager de signaleur, le coût est de 925 \$ taxes en sus. Le conseil en autorise aussi le paiement sur présentation de facture.

ADOPTÉE
poste de dépenses: 02 470 00 453

2015-11-376

15.13 Lidar

ATTENDU QUE le conseil de la MRC a jugé opportun de coordonner une démarche d'appel d'offres pour le relevé aérien LIDAR (Laser or Light Detection and Ranging) afin de favoriser une économie d'échelle pour des territoires municipaux adjacents.

ATTENDU QUE certains scénarios de partage du coût de réalisation ont été envisagés. L'on estime à environ 100 000\$ la couverture complète du territoire de la MRC. Les résultats d'un appel d'offres au cours des prochains mois confirmeront le coût exact de réalisation.

ATTENDU QUE compte tenu de l'intérêt que soulève le projet et afin de favoriser l'adhésion du plus grand nombre de municipalités possible à cette démarche, les membres du conseil ont convenu que la moitié du coût de réalisation, jusqu'à concurrence de 50 000\$, serait assumée par le surplus accumulé de la MRC et l'autre moitié par les municipalités participantes en fonction de la superficie de leur territoire. Nous vous avons joint également un tableau de ce que serait le coût pour votre municipalité dans l'hypothèse d'un coût total de 100 000\$.

ATTENDU QUE les frais pour la municipalité sont de l'ordre de 4 683 \$;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par la conseillère Janet Cooper
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil appui ce projet et réserve 4 683 \$ du surplus pour effectuer ce relevé.

ADOPTÉE
poste de dépenses: surplus

2015-11-377

15.14 Offre de service - Raymond Chabot Grant Thornton - RETIRER

15.15 Avis de motion règlement d'emprunt - frais d'escompte - RETIRER

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Yves Baudry remercie le conseil pour le compost livré au parc Forand.

Monsieur Paul Amos suggère que la municipalité expédie une lettre de félicitation à madame Marie-Claude Bibeau qui a été nommé ministre du Développement international et de la Francophonie.

Monsieur Brian Wharry mentionne qu'il y a plusieurs lumières de brûlées.

Madame Cooper mentionne que la fête du Souvenir sera célébrée dans plusieurs municipalités.

Madame la mairesse mentionne qu'à Georgeville, la cérémonie se tiendra à 10 h 45.

Madame Cooper souligne la bienvenue de monsieur et madame Gagner à la municipalité. Ils sont ses nouveaux voisins.

2015-11-378

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par la conseillère Gaétane Gaudreau, il est 20 h 40.

Francine Caron Markwell
Mairesse

Monique Pépin
Directrice générale
et secrétaire-trésorière par intérim

Je, Francine Caron Markwell, mairesse de la municipalité du Canton de Stanstead atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.